



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple- Un But – Une Foi

ASSEMBLEE NATIONALE

XV^{ème} Législature

**Question écrite adressée au ministre de
l'Énergie, du Pétrole et des Mines.**

**De Cheikh Ahmed Tidiane Youm
Député à l'Assemblée nationale**

A

**Monsieur Malick Ndiaye
Président de l'Assemblée Nationale du SENEGAL**





REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple- Un But – Une Foi

ASSEMBLEE NATIONALE
XV^{ème} Législature

A l'attention de Monsieur
Malick NDIAYE
Président de l'Assemblée
Nationale

Dakar, le 07 février 2025

Objet : Question écrite

Monsieur Le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, à travers la lettre ci-joint, une question écrite adressée au ministre de l'énergie, du pétrole et des mines.

Vous en souhaitant une bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.

Monsieur Cheikh Ahmed Tidiane YOUM
Député à Assemblée Nationale

15^{ème} législature

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops and strokes, representing the name Cheikh Ahmed Tidiane YOUM.



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple- Un But – Une Foi

Dakar, le 07 février 2025

ASSEMBLEE NATIONALE
XV^{ème} Législature

**Objet : La centrale électrique flottante reliée au
Méthanier au port de Dakar**

Monsieur le ministre,

Pour répondre à la demande croissante en électricité, le gouvernement du Président Macky SALL durant son dernier mandat avait contracté avec la société énergétique Turque KARPOWER, l'installation d'une centrale électrique flottante d'une capacité de 235 MW pas loin du port de Dakar nommée « KARADENIZ POWERSHIP AYSEGUL SULTAN » pour satisfaire 15 % de la demande électrique du pays.

En effet, cette démarche nous rappelle en partie le plan TAKKAL « Que la lumière soit » qui avait été mis en place par le régime du Président Maître Abdoulaye Wade pour résoudre le déficit de production auquel était confronté la Senelec.

Cette fausse solution avait non seulement été inefficace mais était un gouffre financier qui révéla des pratiques contraires à la bonne gouvernance.

Ainsi, dans un souci de transparence et d'une meilleure gestion des finances publiques, je souhaiterais disposer du contrat signé entre l'état du Sénégal et la société énergétique TURQUE pour l'installation de cette centrale.

Je souhaiterais également avoir le montant exact dépensé à ce jour.

Enfin, dans un souci de préservation de notre patrimoine culturel et environnemental, je souhaiterai également savoir si cette centrale flottante avait fait l'objet d'une étude d'impact environnemental et social conformément à l'article L 48 du code de l'environnement qui dispose dans son alinéa premier que « Tout projet de développement ou activité susceptible de porter atteinte à l'environnement, de même que les politiques, les plans, les programmes, les études régionales et sectorielles, devront faire l'objet d'une évaluation environnementale »

Dans l'attente de votre réponse,

Je vous prie d'agréer Monsieur le ministre l'expression de ma haute considération.

Monsieur Cheikh Ahmed Tidiane YOUM

Député à Assemblée Nationale

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Cheikh Ahmed Tidiane YOUM', written over the printed name and title.